

Chalette

Magazine municipal / n°69 / Janvier 2016



Place Commune

*Bonne et heureuse
année 2016*



**Le Très haut débit
Internet à Chalette
dans quelques mois**

P.4



**Un centre-bourg
réinventé**

P.6



Dossier :
L'Agenda 21 de la Ville

p. 8-9-10-11

Édito

L'année 2015 vient de s'achever, dans la douleur, le doute, l'incertitude, la crainte, parfois le désespoir...

Dans la douleur, avec les effroyables événements du 13 novembre que l'on connaît, sans oublier ceux survenus il y a un an, pratiquement jour pour jour. A cette douleur s'est ajoutée l'angoisse, l'angoisse de voir se reproduire l'horreur qui a fait couler le sang de nombreux innocents.

Le terrorisme, comme l'étymologie du mot l'indique, veut créer un climat de terreur, affaiblir, anéantir notre République, créer la division entre les Français ; c'est pour cela qu'il faut faire attention à ne pas tomber dans son jeu, dans la stigmatisation, jeter la faute sur « l'autre », « l'étranger », en le désignant comme bouc-émissaire, suspect, responsable de tous nos maux, du chômage, de l'insécurité ou de la guerre.

Contre cette haine et ce mépris de l'autre, il faut être solidaire.

Seules la solution politique et la diplomatie peuvent nous permettre d'atteindre l'objectif de paix durable. Oui, doute, incertitudes, craintes... Tout cela, les Français, la population chalettoise, le ressentent. Car cela va de pair avec l'insécurité sociale, du travail, de la santé, de l'environnement. Nous sommes au cœur d'une crise politique et sociale sans précédent sous la cinquième République, avec une extrême droite voyant ses objectifs se concrétiser et qui peut conduire malheureusement à tous les excès. Il faudra tout faire pour empêcher cette dérive, et ce, dans L'UNITE POPULAIRE.



J'ai bien conscience qu'un immense travail est indispensable pour garder une démocratie vivante, défendre les valeurs de notre République: Liberté, Égalité, Fraternité.

Ceci nécessitera plus d'engagement dans l'action : pour se défaire des critères européens de rationnements budgétaires au prétexte de déficits publics, pour contrer la logique des profits bénéficiant à une minorité et aux banquiers, pour combattre l'austérité budgétaire imposée par le gouvernement actuel, pour préserver nos droits sociaux, nos libertés et empêcher la destruction de notre Code du Travail.

Je compte bien sûr sur vous, Chalettois, pour que cette année 2016 soit l'année de la solidarité, la continuité du bien-vivre ensemble dans notre ville, du combat en commun pour la paix, la préservation de nos droits et du SERVICE PUBLIC.

L'équipe municipale et moi-même en appelons à l'unité de la population chalettoise pour qu'ensemble nous défendions nos services publics municipaux, très mis à mal en raison de cette rigueur budgétaire, nos transports, notre droit à la santé, à l'éducation, à la culture...

Franck Demaumont
Maire de Chalette-sur-Loing

Sommaire

P2 – Edito

P3 – Actualités

Conseil municipal du lundi
14 décembre

P4 – On en parle

Le Très haut débit Internet à Chalette, c'est pour dans quelques mois !

P5 – A travers la ville

Vers la création d'un centre de santé public, rencontre avec le Docteur Roland

P6 – Vivre ensemble

Un centre-bourg réinventé

P7 – Transports urbains

Pour des navettes inter-quartiers

P 8- 9-10-11 – Dossier

L'Agenda 21 de la Ville

P 12 – On en parle

Formation des jeunes, la Ville poursuit ses engagements

P13 – Sports et loisirs

Périscolaire - Des activités pour grandir et devenir des adultes citoyens

P14 – Libre expression

P15 – Chalette a fêté Noël

Rétrospective en images

P16 – A l'affiche

Décorations de Noël

Félicitations aux agents des Services techniques qui, une fois de plus, ont fait preuve d'imagination et de créativité à l'occasion de la réalisation des décorations de Noël, notamment celles des ronds-points. Du 100 % « made in Chalette » puisqu'elles ont été exécutées essentiellement avec du bois récupéré sur les terrains de la commune, et les habits des lutins confectionnés par une couturière chalettoise avec du tissu acheté à des commerçants de la ville. Des réalisations qui s'inscrivent donc parfaitement dans l'Agenda 21 de la cité. Un grand merci à toutes ces « petites mains » qui ont apporté un peu de poésie en cette fin d'année 2015.

Voir image de Une – Rond-point Allende

Chalette Place Commune

Direction de la publication : Franck Demaumont
Directeur de la communication : B. Ballu
Rédaction : B. Ballu, P. Avezard,
B. Taleb, M. Remyot
Mise en pages et impression :
Orient Express 01 40 64 44 10



Conseil municipal du 14 décembre 2015

Lundi 14 décembre, le Conseil municipal a tenu sa dernière réunion de l'année.

En ouverture de séance, le Maire a invité les élus à marquer une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de Paris et Saint-Denis. Puis il a informé l'assemblée d'un dépôt de plainte pour acte raciste caractérisé et répété, proféré à l'encontre d'une élue, alors présidente d'un bureau de vote lors des élections régionales, ce qui a suscité une manifestation de solidarité à son endroit.

L'ordre du jour était assez dense et la représentante du Front national a multiplié les interventions « de comptoir », mélangeant sujets privés et notions d'intérêt général, pour reprendre les termes de Franck Demaumont.

En premier lieu, Éric Pépin a sollicité l'approbation du rapport d'activité relatif à la gestion de l'eau. Il a rappelé que la Délégation de service public de l'eau arriverait à terme fin 2017 et qu'il serait opportun d'engager une étude visant la création d'une régie publique de l'eau.

Pas d'extension des ouvertures dominicales de commerces

Actuellement, les commerces peuvent ouvrir 5 dimanches pleins par an. Avec la Loi du ministre Macron, ils pourraient ouvrir 12 dimanches par an sous réserve d'un avis favorable des conseils municipaux. Au nom de la majorité municipale, Christophe Rambaud, adjoint aux sports et au commerce, a demandé de refuser cette extension au motif que cette mesure est une remise en cause d'une avancée sociale majeure. Proposition votée à l'unanimité.

Soutien au développement économique et touristique de Chalette

La fermeture du Restaurant sur le lac durant 18 mois, conséquence de l'incendie d'avril 2013, a généré une importante perte d'exploitation d'autant que la Municipalité avait fait le choix de ne pas licencier les salariés.

À ce déficit d'exploitation (déduit des indemnités d'assurances) de 180 000 € s'ajoute un arriéré de paiement des cotisations URSSAF de 83 000 €. En effet, depuis plus de 10 ans la Ville répercutait une réduction du taux des cotisations des salariés, comme le laissait supposer la Loi Fillon. Or, un récent arrêt de la Cour de cassation a conclu que les SPIC⁽¹⁾ ne pouvaient bénéficier de cette réduction. Le tout justifie la subvention de 260 000 € environ votée par le Conseil municipal.

Franck Demaumont a rappelé qu'à l'origine le Restaurant sur le lac était géré par le privé. Face aux difficultés rencontrées et comme le prévoit la loi, il a été décidé d'avoir recours à l'initiative publique, choix justifié par l'apport économique et touristique de cet établissement. En 18 années d'activité, les pertes d'exploitation auront coûté seulement 10 000 € par an pour la création de 7 emplois



Le droit aux vacances pour tous

permanents et le Restaurant a rapporté plus à la Ville en termes de service, d'image et de rayonnement dans l'agglomération qu'il n'en a coûté.

Des séjours de vacances pour tous

Afin de garantir le droit aux vacances des personnes âgées, retraitées ou souffrant d'un handicap, Claire Prieux, adjointe, a obtenu l'approbation de ses collègues pour la signature d'une convention avec l'Agence nationale pour les chèques vacances. Ce dispositif permettra aux retraités à faibles revenus de participer à des séjours proposés par le SE.MU.R.P.A.

La crèche Danièle-Casanova rénovée

Cet établissement, ouvert depuis 40 ans, accueille 42 nourrissons et nécessite d'importants travaux d'isolation et de réfection de la toiture. Après la construction d'une cuisine - biberonnerie répondant aux nouvelles normes d'hygiène, les élus entendent poursuivre son programme de rénovation. D'où la demande de subvention à la MSA⁽²⁾ et au Conseil départemental. À cette occasion, M. le Maire a rappelé fermement à Mme Morand, conseillère municipale FN, qu'elle n'est pas autorisée à pénétrer dans ce site sensible sans autorisation de la directrice d'autant plus que les règles de sécurité sont renforcées par le plan Vigipirate.

B. Ballu

(1) Service public industriel et commercial
(2) Mutualité sociale agricole



Le restaurant sur le Lac participe au développement économique de la Ville

Vers la création d'un service intercommunal de taxi

Afin d'apaiser les différends portant sur les autorisations de stationnement des taxis aux abords de la gare SNCF, il a été approuvé la création d'un service commun de gestion des 40 taxis de l'agglomération montarquoise.

On en parle...

Le Très haut débit Internet à Chalette, c'est pour dans quelques mois !

S'il est une question souvent adressée au maire de Chalette, c'est « *À quand une connexion Internet de qualité ?* ». En effet, dans la ville et particulièrement dans le quartier du Lancy, de nombreux foyers ne peuvent recevoir convenablement Internet.

Face à cette difficulté, Franck Demaumont, alors conseiller général, était intervenu dans l'assemblée départementale pour que cette situation soit réglée dans les meilleurs délais.

A u j o u r d ' h u i , dans le cadre d'une délégation de service public entre le Département et la société Lysséo, un plan global de couverture en *Très haut débit* est en cours de réalisation

dans les communes d'Amilly, de Villemandeur et de Chalette. Et d'ici quelques mois (pour les premiers servis) à deux ans, l'ensemble des 16 000 foyers aura la possibilité de se connecter à la fibre optique déployée dans les 39 relais de répartition en cours d'installation.

Comment cela va-t-il se passer ?

Dans un premier temps, la société Lysséo déploie, soit de manière aérienne à partir des supports appartenant à France Télécom, soit sous terre à partir des réseaux existants, des centaines de kilomètres de fibre optique en les raccordant dans des centres de répartition.

Dans un deuxième temps, les propriétaires ou locataires auront la possibilité de mettre en concurrence les opérateurs (Orange, SFR, Free, etc.) de leur choix afin qu'ils procèdent au raccordement de leur



Frédéric Néraud, vice-président du Département en charge des infrastructures, et Franck Demaumont, sur un chantier de construction d'un centre répartiteur de la fibre optique

habitation à l'un des 39 répartiteurs. C'est cette heureuse nouvelle qu'ont souhaité présenter, à la veille de la nouvelle année, Frédéric Néraud, vice-président du Département en charge des infrastructures, et Franck Demaumont, maire de Chalette, le 2 décembre dernier en se rendant sur un chantier de construction d'un centre répartiteur de la fibre optique.

B. Ballu



Centre répartiteur

Recensement de la population 2016

Se faire recenser est un geste civique qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. Cette année, le recensement se déroulera du 21 janvier au 27 février 2016.

Le recensement, une procédure utile à tous

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes.

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Seul l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (I.N.S.E.E.) est habilité à exploiter les questionnaires. **Ils ne peuvent donc donner lieu à un contrôle administratif ou fiscal.** Toutefois, votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr

que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Vos noms et adresses ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires, dont les recenseurs, sont tenues au secret professionnel.

Pour plus d'information, consultez le site Internet : www.le-recensement-et-moi.fr

Des recenseurs identifiables

Les agents qui exerceront cette mission seront identifiables grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent leur photographie et la signature du maire.

B. Taleb



Philippe Menu
quartier du Bourg



Emilie Simon
quartier du Lancy



Annie Bondeau
quartier de Vésines



Amandine Godefroid
quartier de Kennedy -
Château-Blanc

Vers la création d'un centre de santé public, rencontre avec le Docteur Roland

Dans le programme municipal a été validée la création d'un centre de santé public. Cet équipement devrait être en mesure de répondre à une carence de médecins dans la commune et, plus largement, dans l'agglomération.

Un groupe de travail a été créé avec des professionnels de la santé et des représentants de la Ville. Plusieurs réunions avec l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.), les services de la Sécurité sociale ainsi que les mutuelles ont permis de formaliser le projet, lequel sera prochainement déposé auprès des services de l'A.R.S. pour l'obtention de son agrément.

Christian Roland, médecin généraliste bien connu des Chalettois, a pris le parti de s'engager dans ce projet. C'est la raison pour laquelle nous l'avons rencontré.

Pouvez-vous décrire la situation sanitaire dans l'agglomération montargoise et dans Chalette en particulier ?

Au plan national en 2007, la densité était d'un médecin pour 1 000 habitants ; en 2015, pour le Montargois, c'est un pour 2 000 et à Chalette, c'est quatre pour 15 000.

Cette situation est avant tout démographique. 45 % des médecins ont plus de 60 ans ; il n'y a pas de nouvelles installations mais de nombreux départs à la retraite.

Le paradoxe est qu'il n'y a jamais eu autant de médecins en France et que le numéris clausus a été multiplié par trois.

Mais depuis longtemps rien n'est fait pour intéresser les jeunes à la médecine générale. Pour dix jeunes qui sortent de faculté de médecine il n'y a qu'une installation. Néanmoins, les jeunes internes se disent intéressés pour pratiquer la médecine générale, « qu'ils en ont marre de pratiquer la médecine d'organes hyper spécialisée » et qu'ils préfèrent une médecine plus humaine.

Mais les jeunes médecins ne souhaitent pas travailler tout seuls ; ils veulent une qualité de vie, donc en finir avec des horaires de plus de 60,



voire 70 heures par semaine. Ils préfèrent travailler dans le cadre d'une médecine pluridisciplinaire afin de ne pas avoir les contraintes de gestion de cabinet, d'où leur souhait du salariat. Pourquoi le Montargois n'est-il pas considéré comme désert médical ? C'est que lorsqu'est fait le calcul de la démographie médicale, il est pris en compte le nombre de médecins de l'hôpital, lequel a été multiplié par trois.

La Ville de Chalette souhaite répondre à la pénurie de médecins en envisageant la création d'un centre de santé public. Dès le lancement de cet ambitieux projet, vous avez répondu présent. Pour quelles raisons ?

Quand je me suis installé, c'était l'année de l'accession au pouvoir de François Mitterrand, c'était le Programme commun, c'était la création des centres de santé intégrés comme on les appelait. Ce projet m'intéressait car il correspondait à mon idée de la médecine, une médecine humaine, sociale. Mais, comme le dit la chanson, « j'ai attendu, j'ai attendu et il n'est pas venu ».

Par conviction philosophique, j'aurais aimé m'inscrire dans une démarche de médecine publique tout simplement parce qu'un centre de santé est une structure de soins de proximité où l'on effectue de la « bobologie » classique,

les rhumes, les gastros, bref, où l'on fait de la médecine de soins primaires. Les professionnels sont conventionnés et pratiquent le tiers payant.

Il y a plusieurs configurations de centres de santé : ceux où il n'y a que des médecins généralistes et ceux associant le médical et le paramédical. C'est cette configuration que nous portons. Car, avec ce projet, il s'agit de pallier la carence de médecins généralistes et dentistes. Pour le reste, dans le Montargois les autres spécialités existent.

Enfin, un centre de santé est assuré par un gestionnaire qui peut être soit une municipalité, soit une mutuelle, soit une association, et tous les professionnels sont salariés.

Ce projet a été présenté devant l'A.R.S. et la Région qui se sont engagées à subventionner une partie des investissements mais aussi les programmes de prévention de la santé.

Le fonctionnement du centre devra être financé par les recettes des honoraires. Donc pour qu'un centre de santé soit « rentable », il faut un volume d'actes, d'où la nécessité d'avoir trois médecins et un dentiste.

Dans le court terme, il s'agit de la prise en charge d'un patient dans sa globalité, c'est-à-dire soigner la personne dans un contexte environnemental ; c'est la définition de la médecine générale. Ensuite, c'est coordonner les soins comme tout médecin référent. En plus, le centre de santé a vocation à mener des actions de prévention de santé publique.

B. Ballu

Jeudi 28 janvier à 18 heures

**Maison des arts
(place Jean-Jaurès)**

Rencontre sur le thème du droit à la santé et à la pertinence d'un centre de santé en matière de prévention avec Bernard Teper, co-animateur du Réseau Éducation Populaire

Un centre-bourg réinventé

Le 16 décembre, plus d'une centaine de personnes ont assisté à la présentation, par le Cabinet Studio Nemo, d'un vaste projet d'aménagement du bourg de Chalette.

Il s'agissait de la troisième réunion publique qui faisait suite à un travail mené dans plusieurs ateliers participatifs, en particulier.

L'étude a fait l'objet d'une projection de plans mis en perspective, réflexion sur la prospective urbaine à court et moyen termes après un rappel des différents enjeux :

- ouverture de la ville sur la vallée du Loing située en son cœur et servant de fil conducteur, un paysage à valoriser tout en améliorant les liaisons entre les quartiers est et ouest,
- développement des liaisons piétonnes le long des berges,
- restitution d'une véritable identité de centre-bourg en utilisant le potentiel foncier intéressant des écoles désaffectées, de l'ancienne maison de retraite et des friches industrielles,
- utilisation des grands axes structurants à partir de la place Jean-Jaurès tout en créant des liaisons douces à l'intérieur des îlots d'habitation et des sites dédiés aux cycles.

On se trouve là dans les conditions d'un véritable éco-quartier avec des éléments forts de structure urbaine, proches de la gare SNCF, qui permettent d'envisager la valorisation du patrimoine naturel et de sa biodiversité pour mettre en avant un cadre de vie agréable et attractif.

Le développement urbain doit mieux répondre aux besoins des habitants d'aujourd'hui et de demain, jeunes et moins jeunes, par la construction d'un ensemble de logements innovants et économes en énergie, en densifiant l'habitat et en créant les conditions de l'installation de commerces, donc d'emplois, et de services en rez-de-chaussée des logements. Tout ceci est possible sans oublier les espaces verts, l'ouverture sur le Loing, la création d'un grand mail paysager et d'allées bordées d'arbres... ainsi que les aménagements publics réalisés par la Ville, des trottoirs élargis, par exemple, quand cela est possible.

La restructuration de la place Jean-Jaurès est aussi à l'ordre du jour avec un projet de construction de deux petites unités d'habitation pourvues de places de stationnement, d'un parvis devant l'église, d'un jardin public avec un espace polyvalent, et d'un cheminement ouvert en direction de l'hôtel de ville.

La réunion s'est poursuivie par une courte intervention de Franck Demaumont pour rappeler « *qu'il s'agit d'anticiper les mutations de la ville pour ne pas les subir* » et que la Municipalité doit accompagner et anticiper celles-ci en fonction de la volonté des habitants et des différents partenaires : « *Ce document n'est pas figé, il va vivre, vous allez le faire vivre. Ce projet qui est un point de départ a le mérite de susciter le débat. Il est un message, celui*



d'une volonté de travailler, d'imaginer ensemble le développement de notre ville. » Ce message s'adresse également aux commerçants et aux entreprises et il doit tenir compte du développement de l'agglomération, des déplacements urbains et des différents plans d'aménagement.

Un débat s'est ensuite ouvert parmi le public présent sous forme de questions diverses sur les déplacements piétonniers (qui feront l'objet d'une étude plus approfondie en vue de créer des zones 30 et des sens uniques afin de renforcer la sécurité des piétons et des cyclistes), les équipements collectifs publics, la hauteur des bâtiments envisagés, la rénovation et le financement pour la mise aux normes actuelles d'un bâti existant parfois assez dégradé, l'éventuelle incidence sur les futurs permis de construire, l'accès aux nouveaux commerces de grandes surfaces.

B. Ballu



Le Bourg réinventé

Pour des navettes inter-quartiers

L'Agglomération détient la compétence des transports urbains. Des actions sont menées auprès d'elle par les élus de Chalette pour la mise en place d'une navette gratuite de centralité permettant de relier la place Jean-Jaurès, les quartiers du Bourg et du Lancy aux quartiers de la Pontonnerie, de Vésines et Kennedy / Château-Blanc sans avoir à transiter par l'arrêt Mirabeau à Montargis. Pour accompagner cette exigence, « Chalette Place Commune » présen-

tera au fil des mois des témoignages de Chalettois-es pour qui la navette inter-quartiers serait très utile.

Rencontre avec Salomé Bacoup, Chalettoise de 27 ans habitant aux Gué aux biches et travaillant dans une moyenne surface commerciale située dans le quartier du Château-Blanc. Pour être à 8 heures à son travail, elle est contrainte de prendre son vélo, par tout temps, tout simplement parce qu'il n'y a pas de navette reliant le Bourg au quartier du Château-Blanc. Si elle devait prendre le

bus, le temps de trajet serait de près de quarante-cinq minutes car il faut passer par Montargis et prendre une correspondance. « Alors qu'à vélo je mets dix minutes. Alors, une navette reliant les quartiers, je dis oui, surtout en hiver ».

B. Ballu



Mme Salomé Bacoup

Plan - neige

Les Services techniques fin prêts

Même si les prévisions météo sont plutôt clémentes en ce début d'année, une équipe d'astreinte de douze agents est prête à intervenir dès l'arrivée des premiers flocons. Ainsi, en cas de besoin deux équipes se relayeront une semaine sur deux et seront mobilisables 24 heures sur 24. À noter que les priorités de la Ville en la matière sont de sécuriser la circulation sur les axes principaux et de rendre accessibles les équipements publics et les commerces afin que tout habitant puisse accéder à un axe dégagé à moins de 200 mètres de chez lui. Il est rappelé que le déneigement des trottoirs reste confié aux habitants comme le prévoit la loi. À cet effet, la Municipalité met à disposition des Chalettois du sable permettant de sécuriser les trottoirs et l'accès aux maisons. Des « big bags » de

sable sont ainsi déposés aux abords des sites suivants : foyer Duclos, maison des associations, médiathèque, foyer Marlin, écoles, mairie et piscine. D'autre part, des sacs de sable seront distribués aux commerçants, pharmacies et médecins. À noter qu'en cas d'enneigement important, certains équipements publics pourront être fermés. Enfin, des conditions climatiques exceptionnelles imposent le respect de certaines règles comme rouler doucement, limiter les déplacements, être solidaire de ses voisins notamment envers les personnes âgées, isolées ou handicapées.

Pour plus de détails sur le dispositif, consulter le site de la Ville : www.ville-chalette.fr (dans le moteur de recherche, taper « document d'informations communales sur les risques majeurs »).

B. Taleb



L'Agenda 21 de la Ville

Depuis déjà deux ans, la Municipalité s'est engagée sur l'élaboration d'un Agenda 21, un ensemble de projets et d'actions permettant d'inscrire le développement durable dans l'ensemble des politiques de la ville.



De nombreuses étapes

La Ville s'est fait accompagner par un bureau d'études (RCT) rompu à l'accompagnement des collectivités dans l'élaboration des politiques de développement durable.

Tout d'abord, un **diagnostic interne** a été réalisé pour étudier les pratiques des services municipaux en matière de développement durable, et une **sensibilisation des élus et des agents** de la Ville a été menée. Ce travail a abouti à un guide des éco-gestes et des posters affichés dans les locaux.

Parallèlement, un **diagnostic territorial** a permis d'identifier les principaux enjeux du territoire de Chalette au regard du développement durable. Il a permis d'en recenser 19, qui se répartissent dans les cinq finalités du cadre de référence national⁽¹⁾. La Municipalité les a regroupés selon **trois engagements** qui portent sa politique en la matière : **participer à une ville pour tous, lutter contre le changement climatique, agir pour l'environnement.**

Le temps de la concertation

Début 2015, des ateliers de travail ont été menés avec trois grands types d'**acteurs du territoire** pour mieux comprendre les enjeux propres à leurs domaines et recueillir leurs idées d'actions : les acteurs de l'éducation, les acteurs économiques et les acteurs associatifs.

Après des **habitants**, ce sont des animations dans chacun des 5 quartiers de la ville qui ont été proposées tout au long du printemps. Les échanges avec les élus de la Ville et les panneaux d'expression ont permis de collecter de nombreuses propositions. Une exposition était également présentée lors de la Fête de Chalette en juin.

Toutes ces idées ont été retravaillées par le bureau d'étude, puis approfondies lors de deux **réunions « remue-méninges »** avec les habitants volontaires d'une part et les élus et services de la Ville d'autre part.

La construction des « chantiers »

Au final, une soixantaine de propositions d'actions ont été regroupées en **dix chantiers** qui constituent la feuille de route de Chalette...mais de nouvelles propositions peuvent être émises et enrichir encore la démarche ! *Contact : agenda21@ville-chalette.fr*

L. Duval

- (1) • L'épanouissement de tous les êtres humains
 • La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations
 • La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
 • La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources
 • Des dynamiques de développement selon des modes de production et de consommation responsables.



On se consulte aux réunions de quartier



Le développement durable répond à plusieurs définitions. La plus répandue est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Toute action nécessite de prendre en compte les trois piliers que sont le social (pour un développement socialement équitable), l'environnement (environnementalement viable) et l'économie (économiquement équitable) : ils s'imbriquent de manière à ce qu'on ne puisse agir sur l'un sans réfléchir aux conséquences sur les deux autres. Les actions doivent se mener en respectant les principes de « gouvernance », c'est-à-dire en associant la société civile aux décisions.

Les 10 grands chantiers de l'Agenda 21 et les actions proposées

Chantier 1

améliorer le cadre de vie des habitants

Pour faire de Chalette un territoire de mixité et de solidarité tout en rendant la ville plus agréable à vivre : gestion des espaces verts, accessibilité pour les personnes à mobilité réduite...

Quartiers & cadre de vie

- Rendre plus accueillants et conviviaux les chemins de promenade et les espaces publics : plus de bancs à proximité des stades, un espace couvert, un panier de basket...
- Créer des espaces publics
- Mettre en place des panneaux d'information dans les quartiers pour diffuser les informations locales et créer des lieux d'échange
- Garantir l'accessibilité de l'espace public à toutes les personnes en situation de handicap (dont les malvoyants)
- Améliorer l'accès au numérique et au haut-débit, notamment pour permettre l'accès aux chaînes internationales
- Responsabiliser les habitants en matière de déchets dans l'espace public
- Créer un éco-quartier

Chantier 2

limiter les déplacements individuels en voiture

Thématique majeure dans l'optique d'un territoire plus durable : le développement des transports en commun aide à la lutte contre le réchauffement climatique et aussi contre les inégalités, notamment en matière d'accès à l'emploi.

Mobilité

- Faire prendre en compte par l'Agglomération les besoins en transports en commun des Chalettois et développer la mise en place d'une navette inter-quartiers
- Permettre le développement du covoiturage (communication, logistique, aires de covoiturage)
- Faciliter les déplacements piétons (chemins protégés pour les piétons, aménagement des trottoirs, signalétique...)
- Faciliter les déplacements à vélo dans la ville (installation de pistes cyclables, parkings, garages à vélos, signalétique...)
- Développer l'accès aux véhicules et vélos à assistance électrique

Éducation

- Mettre en place un Pédibus

Proximité

- Développer les commerces de proximité et/ou les points-relais pour limiter les déplacements en voiture

Chantier 3

mettre en place des actions durables en faveur d'une solidarité tant locale que globale

Développer l'écoute des habitants par des actions de proximité, tisser des liens entre générations, entre quartiers, entre les villes et les espaces ruraux, comme avec les territoires proches ou lointains.

Solidarité

- Créer un service de solidarité de proximité
- Agir contre la précarité liée au logement (droit au logement, lutte contre la précarité énergétique, l'exclusion...)
- Favoriser l'Économie sociale et solidaire sur le territoire
- Élargir le domaine d'action de l'épicerie sociale pour en faire un lieu d'initiatives solidaires
- Créer une régie de quartier

Accès à la connaissance

- Permettre l'accès aux droits des citoyens
- Mettre en place des rencontres avec des associations à but humanitaire et/ou solidaire dans les écoles

Santé

- Agir pour l'accès aux soins
- Créer un Centre de santé public



Chantier 4

favoriser la mixité grâce à la culture, au sport et aux loisirs

La mixité permet de diminuer les exclusions et les fractures sociales.

À Chalette, il a été décidé d'identifier trois principaux vecteurs : la culture, le sport et les loisirs.

Accès à la connaissance

- Sensibiliser les plus jeunes en matière de citoyenneté, de laïcité et de connaissance de l'autre
- Agir pour la parité (par exemple, faciliter l'accès des femmes à la science)

Sport & loisirs

- Mettre en place des rencontres sportives inter-écoles
- Favoriser la pratique du sport au féminin
- Promouvoir le handisport

Solidarité & proximité

- Favoriser l'intergénérationnalité via des lieux, des activités (par exemple, une aide aux devoirs par des seniors bénévoles) et l'anticiper dans les documents d'urbanisme
- Avoir une salle pour des ateliers de parentalité dans les quartiers
- Mettre en place un réseau d'échanges, de services et de savoirs (tutorats de jardinage, d'informatique, de bricolage, par exemple via Internet ou des affichages dédiés)

Chantier 5

produire moins de déchets et recycler mieux

De la sensibilisation au recyclage en passant par la prévention, de nombreux chantiers sont à mener : éducation citoyenne, limitation du gaspillage alimentaire, gestion des déchets...

Gestion responsable & services au public

- Organiser un réseau de points de collecte de certains déchets (par exemple, les piles) au sein des locaux de la Ville (écoles, mairie, etc.) et communiquer
- Communiquer sur les points de collecte de vêtements, objets, livres...
- Favoriser le compostage domestique
- Systématiser les emplacements et la logistique pour faciliter le tri sélectif
- Travailler en partenariat avec les habitants de l'éco-quartier (compostage, récupération des eaux de pluie...)

Éducation

- Développer des opérations « Ville propre » au travers de quelques initiatives phares
- Sensibiliser et agir pour limiter le gaspillage alimentaire, notamment à l'école

Solidarité

- Mettre en place des initiatives en faveur de la seconde vie des objets (installation d'une boîte à dons, par exemple)

Développement économique

- Soutenir les activités de valorisation des déchets (récupération/recyclage) : SMIRTOM, économie circulaire, économie solidaire et sociale

Chantier 6

adopter de nouvelles pratiques énergétiques

Face au changement climatique il est plus que jamais nécessaire de maîtriser nos consommations d'énergie et de favoriser la production d'énergies renouvelables. Tous les secteurs sont concernés : chauffage, éclairage, transports, construction...

Accès à la connaissance, éducation

- Rendre accessible et concrète la question de la consommation d'énergie pour tous les Chalettois (évaluation des consommations, communication sur les enjeux, faire connaître l'Espace info énergie...)
- Parvenir à un réel changement de pratiques dans les logements et les bâtiments

Gestion responsable & services au public

- Communiquer sur la réhabilitation d'un bâtiment spécifique
- Optimiser l'éclairage public et communiquer sur les efforts mis en place

Chantier 7

sensibiliser les Chalettois, petits et grands, à la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles

Connaître et faire connaître l'état du patrimoine naturel et paysager local pour agir sur les pressions qui l'affectent, protéger le territoire et transmettre aux générations futures un patrimoine préservé et valorisé.

Éducation

- Monter des projets durables à l'échelle des établissements scolaires (label éco-école, Agenda 21 scolaire...)
- Sensibiliser plus particulièrement les jeunes Chalettois (en les incitant à créer un club nature, par exemple)
- Valoriser les entreprises qui mènent des actions environnementales (communiquer, présenter les actions dans les écoles...)

Gestion responsable

- Préserver la qualité de l'eau (rivières et nappes souterraines)
- Développer le rayonnement de la Maison de la nature et de l'eau (MNE)
- Inciter les Chalettois à participer à des projets comme des jardins familiaux ou jardins partagés

Chantier 8

favoriser des pratiques alimentaires plus saines

La santé est un enjeu qui requiert la participation de toutes les parties prenantes. Réduire les inégalités en matière de santé commence par une meilleure connaissance de la santé de chacun, de ses conditions de vie et de travail, de ses besoins.

Santé, biodiversité & éducation

- Proposer un repas végétarien au restaurant scolaire, par exemple dans le cadre de la Semaine du goût
- Accompagner la création d'un potager géré par une association ou une entreprise de réinsertion
- Développer une ferme pédagogique
- Favoriser l'agriculture biologique locale (production et transformation), notamment pour fournir la restauration municipale, en partenariat avec les acteurs et les territoires voisins
- Promouvoir une AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne)



Chantier 9

une collectivité exemplaire

Le secteur public détient un formidable levier d'éco-responsabilité grâce aux partenariats et aux contrats qu'il conclut, pour modifier les modes de production et de consommation.

Gestion responsable

- Promouvoir le rôle d'éco-agent de la Ville de Chalette
- Adopter des pratiques éco-responsables et durables dans les locaux de Chalette dans la continuité du guide des éco-gestes, notamment
- Intégrer le développement durable dans les clauses de marchés publics (papier recyclé notamment)
- Systématiser l'usage du recto-verso dans les services
- Mettre en place des procédures pour l'extinction de l'éclairage et des ordinateurs au sein des services
- Réguler automatiquement le chauffage dans les services et interdire l'usage de radiateurs d'appoint

Biodiversité & ressources naturelles

- Poursuivre les efforts dans la gestion raisonnée des espaces verts pour aller vers le « zéro phytosanitaire » et communiquer sur cette démarche
- Utiliser des moutons pour l'entretien de certains espaces verts

Mobilité

- Former les agents à l'éco-conduite
- Faciliter l'organisation du covoiturage (notamment pour les agents partant en formation)
- Permettre l'utilisation de vélos à assistance électrique

Chantier 10

favoriser de nouvelles formes de participation citoyenne

La Ville de Chalette a l'expérience de la concertation avec ses habitants. La mise en œuvre de l'Agenda 21 permettra de pérenniser cette participation et de réfléchir à de nouvelles modalités afin de rencontrer notamment les Chalettois d'origine étrangère et les citoyens les plus jeunes.

- Développer des formes de participation citoyenne (démocratie locale, projets urbains...)
- Permettre la pérennité des instances existantes (comités de quartier) en inventant de nouvelles formes de mobilisation
- Valoriser les projets porteurs d'une dimension participative
- Organiser ou renforcer via l'Agenda 21 des moments de convivialité
- Organiser chaque année la journée de l'Agenda 21 chalettois, notamment pour faire un bilan de ce qui a été fait et de ce qui est à programmer
- Réfléchir à la création d'une régie de quartier (association d'habitants pour gérer l'entretien des espaces verts ou des bâtiments)

Vous pouvez télécharger l'intégralité de l'Agenda 21 de la Ville à partir du site de la Ville : www.ville-chalette.fr

Interview

Chantal Clément

maire-adjointe aux affaires sociales et à l'Agenda 21

Pouvez-vous nous présenter l'Agenda 21 de la Ville qui devra être approuvé par le Conseil municipal de janvier ?

C'est un programme qui s'appuie sur les trois piliers du développement durable, environnement, économie et social, ainsi que sur la participation des habitants. Il s'agit de faire de Chalette une ville solidaire et durable basée sur nos trois grands engagements issus du diagnostic et de la concertation avec les habitants : participer à une ville pour tous, lutter contre le changement climatique et agir pour l'environnement. Pour cela, plusieurs chantiers sont proposés : entre autres, agir sur le cadre de vie, les transports, les actions pour la solidarité et la mixité grâce à la culture, aux sports et aux loisirs. Tout en inventant de nouvelles formes de participation pour les citoyens.

La concertation avec les citoyens a duré plusieurs semaines. Qu'a-t-elle apporté au projet ?

La concertation a joué un rôle essentiel. Bien sûr, selon les réunions il y a eu plus ou moins de participants mais il y a eu un groupe de personnes très intéressées et qui ont fait justement des propositions très variées, que ce soit à l'échelle de leur quartier ou sur de grands projets qui nécessiteront ensuite beaucoup de partenaires. Il y a eu des réunions que l'on a appelées remue-méninges au cours desquelles certaines actions ont été détaillées.

L'Agglomération montargoise, le Département et la Région se sont dotés d'un Agenda 21. Quels en sont les points communs ?

Nous avons participé en tant qu'élus à la concertation du Département, de l'Agglomération et de la Région. On a essayé de développer à Chalette des choses qui ne sont pas dans les actions prévues par la Région, le Département ou l'Agglomération. L'idée était d'aller dans le même sens mais en approfondissant des actions au niveau local. La solidarité sera un axe fort de l'Agenda 21 de Chalette, notamment avec la création d'un centre de santé public ouvert à tous, mais aussi des actions de solidarité au quotidien.

Des actions ont-elles déjà été engagées à Chalette pour le développement durable ?

Oui, bien sûr, depuis plusieurs années. Dans les services municipaux, on a limité l'usage des produits phytosanitaires et pratiqué la gestion différenciée des espaces verts. Un guide des éco-gestes a été établi. Nous avons également incité les citoyens à utiliser des composteurs et des vélos à assistance électrique. On a commencé à mettre en place des jardins familiaux.



Chantal Clément

Quelle est la prochaine étape de l'Agenda 21 et quelles actions concrètes ?

On a établi un certain nombre d'actions à engager ; maintenant il faut les mettre en œuvre. L'idée est de faire participer les citoyens. Au mois de janvier, nous allons présenter ces actions envisagées et un groupe-projet sera créé pour écrire un certain nombre d'actions, avec les habitants et les services municipaux. Le comité de suivi devra établir un certain nombre de priorités. En 2016, nous allons travailler à la création d'un centre de santé public. Au niveau des transports, nous devons établir un plan local de déplacement avec un travail sur les transports en commun mais également sur les liaisons douces (à pied ou en vélo). Nous n'oublions pas l'aspect économique, c'est pourquoi nous souhaitons également créer une régie de quartier permettant la création d'emplois d'insertion.

“ La solidarité sera un axe fort de l'Agenda 21 de Chalette, notamment avec la création d'un centre de santé public ouvert à tous, mais aussi des actions de solidarité au quotidien. ”

Conclusion :

Nous allons continuer la concertation pour mettre en œuvre un certain nombre d'actions. L'Agenda 21 n'est pas quelque chose de figé ; nous sommes au début de la mise en œuvre et c'est un programme sur plusieurs années. Il faut que les citoyens s'impliquent de plus en plus, cela fait avancer le projet. Les personnes intéressées peuvent nous envoyer leurs propositions à : agenda21@ville-chalette.fr

M. Remyot

On en parle...

Formation des jeunes La Ville poursuit ses engagements

Jeudi 10 décembre en milieu d'après-midi, le maire, Franck Demaumont, et l'adjoint au personnel, Éric Pépin, accompagnés de Pascale Chevillon et Yannick Charbonnière de la Mission locale du Montargois ont procédé au renouvellement des contrats d'avenir avec cinq jeunes Chalettois. Ainsi, Alexia, Hamid, Nicolas, Kévin et David⁽¹⁾ en apposant leur signature à côté de celle du maire se sont engagés à poursuivre leur formation professionnelle au sein des services municipaux afin d'être en capacité, à l'issue de celle-ci, d'accéder à un emploi qualifié. Notons que la Municipalité de Chalette s'est engagée dès mars 2013 dans ce dispositif national, qui a vu le jour en novembre 2012, avec la signature de deux premiers contrats qui ont permis à deux jeunes de suivre une formation au Service des sports et au



Les jeunes concernés entourés du maire, du premier adjoint et des responsables de la Mission locale

C.C.A.S.⁽²⁾ Ainsi, comme elle l'avait annoncé dans son programme municipal, la Municipalité considère la jeunesse comme une priorité et met tout en œuvre avec ses partenaires (Mission locale, Point Information Jeunesse, Service Jeunesse...) pour permettre à ses jeunes administrés sans diplômes et sans qualification d'accéder à une formation qualifiante pouvant déboucher sur un

emploi durable, le tout en fonction de ses compétences et de ses moyens.

B. Taleb

(1) Alexia poursuit sa formation au sein de l'école Camille-Claudel en tant qu'agent de restauration, Hamid comme agent d'entretien au sein des équipements sportifs, Nicolas au Service espaces verts, Kévin au Service « Chalette ville propre », et David à la cuisine centrale en tant que magasinier.

(2) Centre communal d'action sociale.

France Alzheimer Loiret Soutien aux familles et aux malades



Dans le cadre de ses actions, l'association France Alzheimer Loiret propose aux familles et aux malades diverses activités. Ainsi, des groupes de rencontre se déroulent toutes les quatre semaines autour d'un repas convivial à l'Auberge de Jeunesse de Cepoy, lequel est suivi d'un entretien avec une psychologue et des aidants familiaux. Tous les deux mois, des Cafés mémoire animés par Angélique Berton, psychologue, et Michelle Chauveau, bénévole, sont organisés au café Le Marigny à Montargis. D'autre part, des séjours vacances répit Alzheimer sont proposés aux familles et un pique-nique est organisé en juin dans le parc de l'Auberge de Jeunesse de Cepoy avec les familles et les malades. Enfin, cette année, l'association organisera le neuvième cycle de formation aux



Initiative de l'association

aidants familiaux qui se déroulera en cinq sessions. Cette formation a pour but d'aider les familles à comprendre la maladie et à apprendre comment se comporter avec leur malade. Par ailleurs, une équipe de bénévoles formés par l'association participe à l'encadrement des personnes accueillies au Centre d'accueil de

jour Alzheimer qui fonctionne au 13, rue du Port Saint-Roch à Montargis – Tél. : 02.38.95.93.98, et un service Écoute des familles est disponible au 02.38.95.35.44.

Contact : Madame Reuillard – tél. : 02.38.95.35.44 ou 06.79.46.40.83 courriel : momonique.r@orange.fr

B. Taleb

Périscolaire - Des activités pour grandir et devenir des adultes citoyens

Un peu plus d'un an et demi après la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et l'arrivée de Malika Vollette, directrice du Pôle Réussite éducative (voir CPC n°65 de septembre 2015), nous avons souhaité revenir sur les objectifs et les contenus des accueils périscolaires. Rencontre avec Malika Vollette et Marie-Madeleine Heugues, adjointe aux affaires scolaires.

En préambule à notre entretien, nos deux interlocutrices ont souhaité réaffirmer la ligne directrice du Pôle Réussite éducative qui n'est autre que de **donner du sens aux actions**. En effet, pour Malika Vollette « *il est indispensable de faire réfléchir les animateurs sur leurs pratiques, les faire se demander pourquoi ils imaginent telle ou telle activité, dans quel but. L'animation périscolaire n'est pas anodine, les actions mises en œuvre ne sont pas exemptes de conséquences ; il convient donc d'y attacher une attention particulière* ». À noter que la même exigence est demandée aux intervenants extérieurs qui doivent, en début d'année, présenter un projet pédagogique. Et Marie-Madeleine Heugues d'ajouter : « *À Chalette, les Nouvelles activités périscolaires (N.A.P.) ne sont pas synonymes de garderies. En choisissant ce métier, les animateurs doivent être conscients qu'ils endossent une certaine responsabilité vis-à-vis des enfants dont ils ont la charge. Ainsi, ils doivent être vigilants sur les mots qu'ils emploient ou les comportements qu'ils adoptent, apporter des explications sur les prises de position qu'ils sont amenés à prendre tout en restant positifs. D'autant qu'adopter ce type de comportement est une façon de mettre en valeur leur travail* ».



Malika Vollette et Marie-Madeleine Heugues



Les directeurs du périscolaire en réunion de travail

Cohérence et cohésion éducatives

Les ateliers mis en place dans le cadre des N.A.P. répondent à deux maîtres-mots : cohérence et cohésion. Par cohérence on entend la prise en compte du rythme des enfants (chronobiologie) qui doit être en adéquation avec les apprentissages : équilibrer les activités pour permettre aux enfants de souffler et d'être dans de bonnes conditions pour reprendre la classe. La cohésion correspond aux liens entre les familles et le corps enseignant afin que les animateurs et les équipes éducatives se situent sur la même ligne directrice. Marie-Madeleine Heugues insiste sur l'exigence de la Municipalité quant à un accueil de qualité dans toutes les étapes, à savoir de l'accueil des parents en mairie jusqu'à l'école. Ainsi, un gros travail de formation des animateurs est engagé, en interne et en externe. Celui-ci porte sur le renforcement des compétences, la méthodologie de projets, la connaissance des publics et de leurs environnements et la réglementation, car si les animateurs ont un rôle d'« alerte », ils doivent rester dans le factuel, sans jugement ni interprétation. Pour cela, il est nécessaire de disposer

d'outils adéquats. Il convient ensuite aux animateurs de s'en emparer, de s'investir personnellement, l'objectif étant de faire vivre la citoyenneté, la transversalité, la laïcité et les valeurs de la République ; ceux et celles qui iront dans ce sens seront soutenus et encouragés.

Renforcer et diversifier les animations

Concernant les projets à court terme, ils seront essentiellement basés sur le renforcement des activités existantes avec, pour ligne de mire, toujours plus de qualité et de diversification. Enfin, un projet qui dépasse le périscolaire, mais qui concerne l'enfance, est en cours avec l'UNICEF*. Il s'agit pour la Ville d'obtenir le titre de *Ville amie des enfants*, lequel repose sur une politique de l'enfance ambitieuse et respectueuse des droits de l'enfant. Nous reviendrons sur ce projet le moment venu.

B. Taleb

* UNICEF : fonds des Nations unies pour l'enfance.

Les N.A.P. en chiffres

50 animateurs municipaux –
6 directeurs périscolaires – Au total
80 intervenants dont les éducateurs
sportifs de la Ville.

➔ Le Groupe des élus communistes :

Et après les élections ?

Le 6 décembre, les résultats des élections régionales ont une fois de plus sonné comme une alarme.

Une alarme aux gouvernements successifs socialistes et de droite, pour des réformes plus justes, plus sociales, pour un retour au respect des valeurs humaines et un rappel au candidat Hollande « mon ennemi c'est la finance ».

Les résultats du 2^{ème} tour du 13 décembre sont encourageants : hausse de la participation faisant battre le Front National qui ne gèrera aucune région.

Les régions sont partagées entre les socialistes et la droite. Ces deux partis ne crient pas victoire et se contentent des résultats.

Que va-t-il se passer maintenant ?

- Le gouvernement continuera la baisse des dotations aux collectivités, de 3,6 milliards d'euros par an de 2015 à 2017. Pour Chalette, cela se traduit par - 576 225 € de Dotation Globale de Fonctionnement sur 4 ans et par - 40 000 € de Dotation de Solidarité Communautaire en 2015 par l'Agglomération.

- La droite commence à se chamailler sur l'organisation de la primaire pour la présidentielle de 2017.

Les Chalettois seront assommés par les hausses des charges, notamment de la Taxe sur les ordures ménagères (TEOM) approchant les 200 € : elle est passée de 4,6 % à sa création à 6,5 % aujourd'hui et passera à 17 % en 2017.

Pour résister à tous ces mauvais coups des dirigeants nationaux, régionaux et départementaux, la Ville ajuste, privilégie le pouvoir d'achat des Chalettois en maintenant les services de proximité pour les enfants, les jeunes et les retraités. Les droits et avantages des agents communaux sont maintenus avec des adaptations mineures décidées par la force des choses.

Notre Ville sera exigeante envers la Région nouvellement réélue ; les investissements dans notre commune doivent être prioritaires, il faut le Centre de santé public, une nouvelle piscine (obligatoire pour les élèves dans un premier temps, les communes environnantes en profitent) ; il faut une nouvelle école à Vésines, de nouveaux gymnases, l'école d'infirmiers doit être rénovée en lieu et place.

Le combat continue...

➔ Le Groupe des élus socialistes :

Le groupe des élus socialistes vous souhaite une bonne et heureuse année 2016.

Après une année particulière empreinte d'événements tragiques en 2015 dans notre pays avec les attentats qui nous ont révoltés, 2016 doit être l'année de la fraternité, de la joie et de l'amitié entre tous. Ce qui caractérise notre vivre-ensemble à Chalette.

➔ Le Groupe des élus FN :

Je remercie les électeurs FN pour leur vote.
Info : Le maire ne répond à aucune de mes lettres recommandées.

Le restaurant du lac est en déficit de plus de 262 540 €.

L'achat et la maintenance du logiciel (Finance

et Res./humaine) coûtent 131 251,40 € HT.

Le parc automobile municipal compte + de 65 véhicules...?

La vie est difficile pour beaucoup mais je vous souhaite les meilleures fêtes de fin d'année possibles.

➔ Le Groupe des élus « Les Républicains » :

Texte non parvenu

➔ L'élu Unicité :

Texte non parvenu

État civil :

Naissances :

BICAT Yunusemre

LEFÈVRE Naomie

MEGGAR Issa

NIANG Assia

BOSTANCI Baran

DIT HONORAT Anaïs

MAMSULI Neema

KHALLOUK Chaima

VINATIER Lucie

DROULERS Lucie

DAUPIN Kyliann

SAMIEZ Esteban

DUVIGOUREUX Chloé

MASKEEN Duaa

JUMEAU LAMBERT Yanis

DIA Haby

YIGIT Recep

LANDU Isaac

ECE Enes

HERZI Youssef

Mariages :

LETERTRE Cédric et EL - HOUARI Noura

SATILMIS Ersay et BAYRAKLI Selcan

META EMPUNDA Dominique et BOSULU

BOMBONGO Chantal

Décès :

CHAMPION Jean-Louis

LAURENT Louis

NIGON Vve BLETTERY Marguerite

SARI Mehmet

BRILLANT Vve DESCHAMPS Eliane

BEAUBAIS Jean-Louis

ATTI Ahmed

GUINFOLLEAU Chantal



Le 31 décembre, une partie des effectifs de la Police municipale veillait à la tranquillité de la cité. Lors de ses rondes, les agents ont fait une halte à la Maison de quartier de la Pontonnerie où se déroulait le traditionnel réveillon de fin d'année des comités de quartier ; ils se sont assurés que tout se déroulait bien.

Chalette a fêté Noël

Une fois de plus, les services municipaux de la Ville ont déployé beaucoup d'énergie et de créativité pour que cette fin d'année 2015 soit agréable et que tous les Chalettois, quelle que soit leur situation, puissent bénéficier d'un peu de poésie, de solidarité et de chaleur. Retour en images sur ces moments de partage (plus de photos sur le site de la Ville : www.ville-chalette.fr).

Reportage photo : Service communication



Repas de Noël à l'école Camille-Claudel



Repas de Noël à la maternelle Pierre-Perret



Stand Pôle Réussite éducative au marché de Noël



FBI - Fanfare burlesque d'intervention au marché de Noël



Les produits du terroir au marché de Noël



Randonnée solidaire. Remise du chèque au Secours populaire



Noël à l'école Georges-Cosson



Noël à la crèche



Le repas de Noël à la Pontonnerie



La chorale L'Air du Temps lors du marché de Noël



Noël de la solidarité



Le Noël à la maternelle Cosson



Un artisan bijoutier en démonstration au marché de Noël



L'arrivée du Père Noël à la maternelle de la Pontonnerie



Une décoration "maison" pour Noël à l'école de Vésines



Les Croqueurs de Pavés en déambulation au marché de Noël



Repas de Noël à l'école Henri-Barbusse

À l'affiche

> Samedi 23 janvier - 18h
Gymnase Paul-Éluard

Vœux de la Municipalité à la population et aux forces vives



> Samedi 23 janvier à partir de 21h
Gymnase Paul-Éluard

Soirée D.J. de la nouvelle année ouverte aux 18 - 30 ans



> Vendredi 29 janvier - 20h 30
Le Hangar

Les textes de Raymond Devos dans la bouche d'une femme ?
C'est tout simplement destabilisant, séduisant, et le tout prend une saveur inattendue...

Raymond Devos, extraordinaire magicien du verbe, champion de l'absurde (re)vient sur scène, réincarné et transfiguré par le talent de Jane Breduillard.

Billetterie et réservation : Tél. : 02 38 93 17 96



> Vendredi 5 février - 20h 30
Le Hangar



« On ne va pas par hasard en Palestine, en écrire un texte puis réaliser un spectacle. C'est alors à une part de l'intimité de l'auteur que le spectateur accède, à la fois confident, témoin, en proximité avec l'artiste, en immersion dans un univers. » Gérald Dumont.

« Cette scène se passe nulle part, c'est à dire en Palestine. » D'après Ubu roi d'Alfred Jarry

Billetterie et réservation : Tél. : 02 38 93 17 96

Brèves

Comité de quartier du Lancy
repas annuel **dimanche 21 février** – Inscription à partir du 25 janvier au 02.38.98.87.92

Musée Fernand-Bouttet
animation gratuite sur le thème du **Chant**, **samedi 16 janvier** à 15 h.

Croqueurs de pavés
prochaine soirée **samedi 16 janvier** à 20 h avec la *Compagnie Grif* (jeune public) et *Petit homme* (chansons françaises) sous chapiteau chauffé 14 rue Roger-Salengro.

Médiathèque
animation « *bébés lecteurs* » **samedi 23 janvier** à 10 h 30.

Elections régionales, premier et deuxième tours

faute de place suffisante nous n'avons pu intégrer les résultats des élections régionales dans ce numéro du Chalette Place Commune. Vous pouvez toutefois les retrouver soit en mairie soit sur le site de la Ville : www.ville-chalette.fr

Conseil municipal
prochaine séance publique **lundi 18 janvier** à 20 h 30

Ateliers informatiques de l'Espace Public Numérique

Comme l'an passé, l'Espace Public Numérique de la médiathèque propose des ateliers informatiques gratuits et ouverts à tous les publics. Pour y participer, il suffit de posséder la carte Agorame et de s'inscrire auprès de l'animateur multimédia E.P.N.
Tél. : 02.38.07.24.92
Courriel : epn.chalette@gmail.com.

Ci-après, le programme du premier semestre.
16 janvier : tableaux dans un traitement de texte.
23 janvier : images dans un traitement de texte.
30 janvier : télécharger et installer un logiciel.
6 février : débutants 1.
13 février : débutants 2.
20 février : débutants 3.
27 février : débutants.
5 mars : tableaux avec un tableur.
12 mars : graphismes avec un tableur.
26 mars (45 min) : ranger ses photos.
2 avril : retouches photo avec Picasa.
9 avril : montages photo avec Picasa.
16 avril : créations avec PhotoFiltre 7.
23 avril : site Internet Agorame.
30 avril (45 min) : fichiers au format .pdf.
14 mai (45 min) : fichiers au format .zip.
21 mai : Internet et la recherche d'emploi.
28 mai : réserver des billets sur Internet.
4 juin : diaporama avec Picasa.
11 juin : Cloud OneDrive.
18 juin : créer un PowerPoint Online.
2 juillet : Internet surprise.
9 juillet : préparer son itinéraire par Internet.
23 juillet : transférer ses photos de vacances.